



Énergie NB Power

P.O. Box 2000/C.P. 2000
515 King Street/515, rue King
Fredericton, NB
Canada E3B 4X1
www.nbpower.com
www.energienb.com

Communiqué

Le 7 mars 2002

Énergie NB – Augmentation des tarifs

Fredericton – Énergie NB met en vigueur une augmentation globale des tarifs de 2,1 % à partir du 1^{er} avril 2002.

L'augmentation moyenne sera de 3 % pour les clients résidentiels et de 1,5 % pour les clients des usages commercial, industriel et des ventes en gros. C'est la première augmentation globale depuis plus de trois ans, et la première qui touche les clients résidentiels depuis deux ans.

L'augmentation des tarifs est nécessaire parce que les marchés à l'exportation sont moins profitables et les coûts d'exploitation augmentent. En 2002-2003, on prévoit une diminution de plus de 35 % au chapitre des bénéfices des ventes à l'exportation, qui servent à réduire les tarifs provinciaux. Le rendement financier d'Énergie NB est très variable en raison de l'évolution des marchés à l'exportation, du rendement des centrales, de l'hydraulicité, des conditions climatiques et des taux de change.

Conformément à la **Politique énergétique** du gouvernement provincial, la structure des catégories tarifaires résidentielles sera modifiée. En effet, la première tranche de consommation de l'énergie passera de 1000 kWh à 1100 kWh. L'augmentation est structurée de façon à décaler les ratios bénéfices-coûts relatifs à toutes les catégories de clients vers la plage de 0,95 à 1,05, conformément aux directives de la Commission des entreprises de service public.

Pour les clients résidentiels, le tarif de la première tranche de 1100 kWh passera de 7,56 cents/kWh à 7,69 cents/kWh. Le tarif de tous les autres kWh consommés passera de 5,69 cents/kWh à 5,87 cents/kWh. Les frais de location des chauffe-eau augmenteront de 3 %. Les frais de branchement, de rebranchement et de location des poteaux augmenteront de 1,5 %. Les frais de l'éclairage des rues et hors rue, ainsi que la redevance mensuelle, resteront inchangés.

L'impact de l'augmentation des tarifs résidentiels dépendra de la consommation. Une facture résidentielle affichant une consommation mensuelle de 1000 kWh augmentera de 91,39 \$ à 92,69 \$, une augmentation de 1,30 \$. Une facture résidentielle affichant une consommation mensuelle de 2500 kWh augmentera de 176,74 \$ à 182,56 \$, une augmentation de 5,82 \$.

02/03/07

Personne-ressource des médias – Jeffrey Carleton, Énergie NB, au (506) 458-4723.

02/03/07